



#INFO IMPORTANTE MUTUELLE SANTE *On vous dit tout!*

LA CFE-CGC AGIT POUR RENFORCER VOTRE PROTECTION



À compter du **1er juin 2026**, votre complémentaire santé se transforme.

Les trois options actuelles (1, 2 et 3) évolueront **vers trois nouvelles options : A, B et C.**

- Cette évolution concerne uniquement les salariés.
- Les fonctionnaires conservent leurs options actuelles.

MAI 2026 : UN MOIS DÉCISIF POUR VOTRE COUVERTURE

Durant tout le mois de mai 2026, vous devrez vous connecter à votre Espace personnel CNP afin de choisir votre nouvelle option.

Sans choix de votre part, vous serez automatiquement affilié(e) au régime obligatoire de base, qui a lui aussi été amélioré.

Une erreur ? Un oubli ?

Une rectification restera possible jusqu'au 31 août 2026.

Point important :

À compter du 1er septembre 2026, l'option choisie (ou le régime de base) sera engagée pour deux ans, sans possibilité de modification.

TROIS NIVEAUX DE COUVERTURE SELON VOS BESOINS

Option A : couverture des soins essentiels

Option B : couverture renforcée, notamment en dentaire et optique

Option C : couverture complète, proche de l'ancienne option 3, avec adaptation sur les verres optiques

CONSEIL CFE-CGC :

Si vous étiez en option 3, analysez attentivement l'option B.

Elle pourrait suffire à couvrir vos besoins tout en réduisant votre cotisation.



CE QUE LA CFE-CGC A OBTENU POUR VOUS

En signant l'accord sur la complémentaire santé, la CFE-CGC Groupe La Poste a fait le choix de la responsabilité et de l'efficacité :

- Amélioration concrète des garanties
- Triplement du remboursement des semelles orthopédiques
- Maintien d'un haut niveau de protection
- Pérennisation de l'équilibre financier du régime

Nous défendons un syndicalisme exigeant, constructif et utile aux salariés.

LES TARIFS SELON LA COMPOSITION FAMILIALE ASSUREE

| OPTIONS | SALARIE/CONJOINT A CHARGE * | ENFANT A CHARGE ** |
|----------|-----------------------------|--------------------|
| OPTION A | 3.22€/mois | 1.22€/mois |
| OPTION B | 13.50€/mois | 8.91€/mois |
| OPTION C | 23.59€/mois | 14.60€/mois |

* **Conjoint à charge** : cotisation identique et en complément de celle du salarié

** **Gratuité** pour le 3ème enfant et au-delà

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ?

Votre protection santé mérite un choix éclairé. Les représentants CFE-CGC sont à vos côtés pour vous conseiller et vous aider à comparer les options.

